

PROCES VERBAL
de l'Assemblée Générale ordinaire 2016
du Tennis Club Boisy, Lausanne le 6 mars 2017.

Les membres du TC Boisy ont été invités, conformément aux statuts, 20 jours à l'avance, par courrier postal, à participer à l'Assemblée Générale qui s'est tenue à la salle de paroisse de l'église catholique du Saint-Esprit, ch. du Boisy 21, 1004 Lausanne.

En présence de 17 membres (y compris les membres du comité, au nombre de 5), le Président Xavier Pannatier ouvre la séance à 18h45 et remercie les membres présents d'avoir choisi de consacrer leur soirée à l'avenir de notre club.

Il y a 9 membres excusés : Diane Pagnozza, Eduardo Solanas, Jean-Christophe Birchler, Matteo Morbatti, David Corradini, Serge Corradini, David Fernandez, Sylvia Pellaz, Marc Studer.

1. Approbation du procès-verbal de l'AG 2016

Le PV ayant été mis à la connaissance des membres sur le site du TCB, aucun membre présent n'en demande la lecture. Aucune question ou remarque n'est soulevée. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Démissions et admissions de membres durant la saison 2016

Le Président donne lecture des changements d'effectifs enregistrés en 2015, à savoir :

- 20 admissions.
- 23 démissions dont 1 selon Art 10 des statuts par le comité pour cause de non-paiement des cotisations et d'adresse inconnue.
- 3 membres sont en congé

Les admissions sont approuvées à l'unanimité.

3. Présentation et approbation des rapports

a) du Président

Le Président présente son rapport :

Après avoir remercié les membres du comité, il expose que la météo printanière a nécessité de nombreuses tâches d'entretien, mais que l'état des terrains demeure toujours très bon.

Le Président informe également l'Assemblée que la régularisation administrative du club-house est en cours, via un géomètre mandaté à cet effet.

Concernant 2017, le Président expose que la réfection du local douche devient une nécessité. Un budget de CHF 1'000.- a été prévu à cet effet. Le coût net devrait être amoindri grâce à de la main-d'œuvre bénévole.

Sur le plan sportif, le Président souligne trois points forts : le maintien en 2^{ème} ligue de notre équipe interclub, l'initiative d'entraînements dirigés par un prof. avec intégration de jeunes joueurs et la perte du titre de champion vaudois de 35+ catégorie R6-R9.

Le Président annonce encore la démission de notre moniteur de tennis, M. Baptiste Joly. Dès le début 2017, le comité a entrepris des démarches afin de lui trouver un successeur. Notre choix est fait et un contrat devrait être signé dans les prochains jours.

Le Président rappelle que sur le plan administratif, le comité est constitué à 100% de membres actifs professionnellement. Cela complique bien entendu la gestion au quotidien, car la charge de travail est importante. Le comité a donc décidé de se munir courant 2017 d'un système informatique de gestion qui facilite et pérennise la gestion administrative et comptable. M. Eduardo Solanas et le Président travailleront sur ce sujet cette année.

Le Président annonce que depuis quelques années, les démissions sont chroniquement plus nombreuses que les admissions. Le comité évaluera la nécessité ou pas d'entreprendre des actions ciblées dans ce domaine à la fin du printemps.

b) du caissier

Le Président, pour le caissier M. Philippe Perreaud, excusé, présente le rapport suivant :

Exercice 2016.

Les produits des Cotisations se totalisaient CHF 29'150.-. Les diverses déductions sur cotisation se sont chiffrées à CHF 3'875.-. Le produit des invités est en diminution par rapport à l'exercice précédent et a atteint CHF 1150.-. Les cours juniors et stages d'été adultes et juniors ont contribué à CHF 5'196.-. Enfin les tournois ont rapporté des produits de CHF 460.-. D'autres produits divers et produits des licences ont porté le total des produits nets à CHF 33'307.90.

Les divers postes de charges d'exploitation ont totalisé CHF 31'752.42. Sur un an, une diminution des frais d'entretien des courts aura pu être réalisée. Le printemps 2015 avait été marqué par des précipitations importantes.

Les charges hors exploitation ont représenté CHF 5'200.-. Le résultat d'exercice se solde sur une perte de CHF 3644.52.

Un important solde de créances clients s'est accentué sur les 2 derniers exercices. Une provision de ce solde a été constitué à hauteur de 10 %. Cette situation est notamment due aux produits à recevoir. Puisque la facturation de fin d'année n'a pas pu être effectuée avant le 31 décembre. Dans l'intervalle du bouclage et de la présente assemblée, une part importante de ce montant a été régularisé. Le comité va créer un outil informatique qui nous permettra de gérer efficacement les débiteurs à l'avenir.

La parole est donnée à l'assemblée. Elle n'est pas demandée.

c) des vérificateurs des comptes (comptes 2015 et 2016)

Jean-Christophe Birchler donne lecture du rapport des vérificateurs, qui est le suivant :

Exercices 2015 et 2016

En notre qualité de 2^{ème} rapporteur et de suppléant, nous avons procédé à la vérification des comptes des exercices 2015 et 2016 en date du 2 mars 2017. Nous avons procédé à un contrôle dit restreint selon les normes en vigueur.

Notre vérification a porté notamment sur le bon respect du budget présenté et un audit des pièces justificatives des opérations comptables réalisées. Toutes les différences significatives ont pu être valablement justifiées.

Sur la base des pièces contrôlées et des documents fournis, aucune irrégularité n'a été constatée et nous avons pu apprécier le soin et la précision de la tenue de la comptabilité.

Les comptes, qui font apparaître une fortune nette de CHF 49'848.71 au 31 décembre 2016 compte tenu d'une perte de CHF 3'644.52 pour l'exercice, reflètent la situation financière exacte du club, après un amortissement de 5000 francs sur les travaux entrepris il y a 3 ans.

Nous avons constaté que les fournisseurs ont été essentiellement régularisés et que le poste des débiteurs avait quant à lui augmenté au 31 décembre 2016. Toutefois, cet écart a déjà été corrigé à ce jour.

Nous recommandons à l'assemblée de les approuver.

La parole est donnée à l'assemblée. Elle n'est pas demandée.

d) de la commission technique

Interclub :

2^{ème} ligue : l'équipe est tombée dans un groupe relevé et a terminé à la dernière place. Elle a gagné son 2^{ème} match de relégation.

3^{ème} ligue : l'équipe a terminé à 3^{ème} sur 6. Le capitanat passe de Yves Studer à Christophe Pannatier en 2017.

Lombardet :

L'équipe a terminé 5^{ème} sur un groupe de 6. Le capitaine est Donato Stefanelli.

Tournois internes :

Participation : 55 (dont un junior), contre 54 et 4 juniors en 2015

Tournoi double surprise : 12 participants. La finale n'a pas pu se jouer à cause de la pluie.

Tournoi d'été par handicap : 19 participants au simple / 8 participants au double

Simple : Frédéric Sady bat Michele Magistrale

double : Frédéric Sady / Yves Studer battent Stéphane N'Lep / Luca Bortolotti

Tournoi d'automne (simple messieurs) : 17 participants. Gagné par Frédéric Sady

La parole est donnée à l'assemblée. Elle n'est pas demandée.

e) du responsable juniors

Fabrice Pellaz, responsable juniors au sein du comité du club, expose ce qui suit :

« Mis en place en 1990, notre mouvement junior a désormais plus de 25 ans d'activité !

Les cours se déroulent le mercredi après-midi de 13h à 18h à raison de 12 séances de 55 minutes, 8 avant les vacances d'été, 4 en automne et rencontrent un grand succès. La contribution financière des parents des juniors est toujours de CHF 150.- pour les 12 leçons

En 2016, 26 enfants, répartis en cinq groupes, dont un de mini-tennis, ont participé avec grand plaisir et enthousiasme aux cours de Baptiste Joly. Ce nombre est relativement stable. De plus nous avons organisé un stage d'été en août.

Le comité annonce notre planification au service des sports de la ville de Lausanne qui participe financièrement à notre mouvement juniors.

Les informations pour les cours 2017 seront prochainement sur le site internet de notre club et parviendront aux membres du club par courrier. Les inscriptions se feront à nouveau par internet comme l'année dernière

Baptiste Joly parti cet automne en Asie n'enseignera plus au sein du club. Je tiens à remercier Baptiste Joly pour son engagement au sein du TC Boisy ces dernières années.

Suite à une annonce parue sur swisstenins.ch Marc Isenring et moi-même avons sélectionné puis rencontré plusieurs personnes. Nous avons entre autres rencontré un jeune homme d'origine espagnole ayant pratiqué le tennis à un haut niveau et qui possède les diplômes Swisstennis pour enseigner. Nous souhaitons la bienvenue à Ramon qui aura le plaisir d'enseigner le tennis à nos juniors. Ramon sera également à la disposition de tous les membres pour des cours privés adultes ou les stages d'été. »

La parole est donnée à l'assemblée. Elle n'est pas demandée.

f) du responsable de la communication

Yves Studer présente son rapport :

Manifestations :

Les terrains ont ouvert le 14 avril 2016. L'apéritif d'ouverture a eu lieu le 30 avril., avec ½ journée test de raquettes (Aubert Sport) et un tournoi double surprise l'après-midi.

La quinzaine « match défis » a été reconduite.

En fin de saison, une manifestation a rassemblé les membres autour d'une raclette.

Championnat vaudois d'été :

une place en finale de Frédéric Sady, finale perdue 1/6 - 6/3 - 2/6.

Réservations 2016 :

le plus grand nombre de réservations revient à Pierrette Crisinel : 76. Puis : Yves Studer (73), Gilbert Faucherre (71), Baptiste Joly (le moniteur - 71) et Goeffroy Wegmann (64).

La parole est donnée à l'assemblée. Elle n'est pas demandée.

g) Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

4. Décharge au Comité et aux Vérificateurs des comptes

La décharge est donnée par l'AG, à l'unanimité.

5. Approbation du budget 2017 et fixation des cotisations pour 2017

Vu la santé du club, le comité ne propose aucune modification des cotisations.

Le budget 2017 est exposé par le Président. Il est résumé ci-dessous, sur la base du nombre de membres et du montant des cotisations et licences :

Chiffre d'affaire brut :	34'000.-
Rabais octroyé :	3'350.-
Chiffre d'affaire net :	30'650.-
Charges :	- 9'000.-
Marge brute :	21'650.-
Charges d'exploitation :	- 22'000.-
Bénéfice brut d'exploitation :	- 350.-
Éléments hors exploitations :	- 4'000.-
Perte avant dons, subsides et bénévolat :	- 4'350.-
Produits des dons, subsides et bénévolat :	500.-
Perte nette d'exercice :	- 3'850.-

Le comité anticipe des revenus bruts de CHF 34'000.- et net, après prise en compte de différentes déductions, de 30'650.-.

Les diverses charges d'exploitation sont attendues à CHF 31'000.-. Le résultat brut d'exploitation devrait donc présenter une perte de CHF 350.-.

Des éléments hors exploitation devraient grever ce résultat à hauteur de CHF 4'000.-. Ceux-ci comprendront notamment les frais de géomètre pour la régularisation de notre cabanon au registre foncier dont une provision de CHF 1'600,- sera effectuée. Il faudra également remplacer la cabine de douche dans le club house. Ces travaux se chiffreront entre CHF 500 et CHF 1'000.-. Le coût variera en fonction des travaux qui seront réalisés par nos soins. Notre Président fait un appel aux bricoleurs. Enfin, 2017 marquera la fin des amortissements des travaux réalisés pour la terrasse, barrière en bois, toile de tente et plancha.

La parole est donnée à l'assemblée. Elle n'est pas demandée.

Le budget est adopté à l'unanimité.

6. Elections du Président, des membres du Comité et des vérificateurs des comptes

Le Président expose qu'il se représente à son poste, de même que les membres suivants : Olivier Boschetti (secrétaire), Marc Isenring (membre), Yves Studer (vice-président et resp. manifestation), Fabrice Pellaz (resp. juniors) et M. Philippe Perreaud (caissier).

Eduardo Solanas Vilar est proposé comme nouveau membre du comité.

La parole est donnée à l'assemblée. Personne ne prend la parole. Personne dans l'assemblée ne présente de candidature.

Les membres du comité sont réélus par acclamation, y compris Eduardo Solanas Vilar comme nouveau membre.

Xavier Pannatier est réélu, par acclamation, au poste de Président du comité du TCB.

Xavier Pannatier prend encore la parole pour remercier chaleureusement les membres du comité sortant, pour leur activité au sein du club. Le président propose en outre d'élire Pierre Chenevard en tant que membre d'honneur. La proposition est acceptée par l'AG à l'acclamation.

Concernant les vérificateurs des comptes, Jean-Christophe Birchler a terminé son mandat.

Le comité propose que Christophe Pannatier devienne 1^{er} rapporteur et Valéry-Philippe Wegmann devient 2^{ème} rapporteur. Alain Tschibold se propose à titre de suppléant.

Ces trois membres sont élus à leurs postes respectifs par acclamation.

7. Divers et propositions individuelles

Aucun autre membre ne présente de proposition individuelle et/ou remarques supplémentaires.

La séance est levée à 20h10.

Lausanne, le 6 mars 2017

Le Secrétaire: O. Boschetti

Le Président : X. Pannatier